

CHARTE ALIMENTATION

Plaisir de bien manger dans les établissements d'accueil du jeune enfant à Courbevoie

Engagement n°1 : proposer des repas conformes aux recommandations GEM-RCN, au règlement sanitaire départemental et aux normes homologuées et enregistrées à l'AFNOR.

Engagement n°2 : élaborer un plan alimentaire et concevoir des menus qui privilégient la saisonnalité.

Engagement n°3 : renforcer les achats de qualité : frais, de saison, locaux, bio...

Engagement n°4 : encourager la consommation de fruits et légumes frais issus de l'agriculture biologique.

Engagement n°5 : cuisiner selon des modes opératoires adaptés aux jeunes enfants.

Engagement n°6 : valoriser le patrimoine culinaire local, régional, national.

Engagement n°7 : éveiller les enfants aux goûts.

Engagement n°8 : laisser les enfants manger à leur rythme.

Engagement n°9 : autoriser l'enfant à manger dans l'ordre qui lui plait, l'ordre des aliments du repas est un code social et non une notion diététique.

Engagement n°10 : veiller à ce que le temps du repas soit un temps de plaisir et de découvertes.

Engagement n°11 : créer un environnement du repas calme et convivial.

Engagement n°12 : informer les parents sur les repas et afficher le menu du jour de façon visible et lisible.

Engagement n°13 : former le personnel de multi-accueils à la nutrition.

Engagement n°14 : réduire le gaspillage alimentaire.

Les signataires de la charte

Charte validée et approuvée le 1^{er} avril 2019

Par la Direction de la Petite Enfance

Par Le responsable de la cuisine centrale et son équipe

Par l'ensemble des équipes des multi-accueils